

DEPARTEMENT
Haute-Loire

D26-02-03-02

DELIBERATION**du Conseil Municipal
de la commune de RAUCOULES**

Séance du 3 février 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	12

Date de convocation

24 janvier 2026

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Jacki BRUN, Denis CURSOUX, Martine PAILLET, Mégane EMONET, Marie-Christine PATOUILLARD, Estelle ALLEMAND, Laëtitia BASTIN, Aline PICHON, Marie-Lise MASSON.

Procuration :

Absents : Lionel CHARRAS, Pierre PLATON, Pierre-Henri MANIOULOUX

Secrétaire de Séance : TOURON Jean-Marc

Mr le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 dont chaque conseiller a été destinataire.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sans débat contradictoire et à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

Fait à Raucoules, le 03 février 2026

Le Maire,
Bernard SOUVIGNET

**Approbation du
procès-verbal
du 16 décembre 2025**

